



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

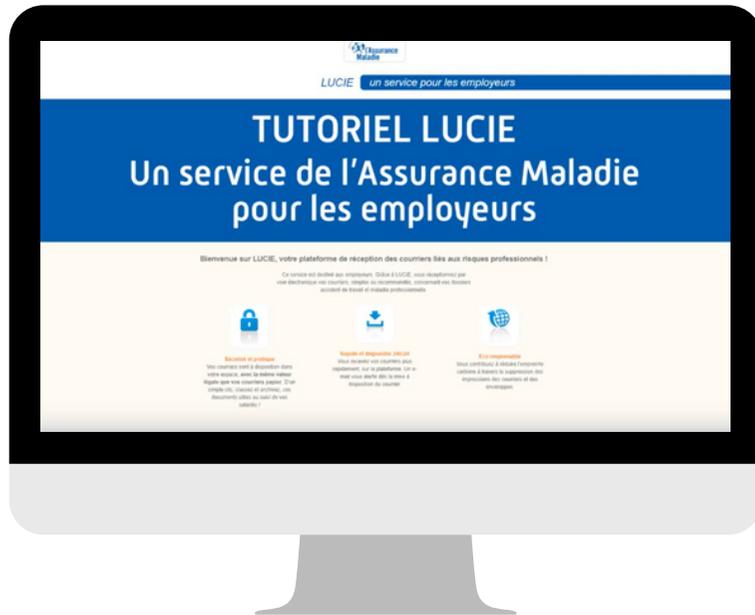
Deux-Sèvres

# MON PORTAIL EMPLOYEUR

## LUCIE

La plateforme LUCIE vous permet de recevoir en ligne les courriers relatifs à l'instruction des dossiers "accidents du travail/maladies professionnelles".

- Sécurisée et pratique : les courriers sont à disposition dans un espace personnel. Ils ont la même valeur légale que les courriers papier. Rapide et disponible 24h/24 : un e-mail est envoyé dès la mise à disposition d'un courrier.
- Eco responsable : une consommation de papier fortement réduite.



Pour plus d'informations,  
visionnez [ce tutoriel](#)



Pour recevoir des codes d'accès et se connecter à la plateforme LUCIE, il suffit de compléter [ce formulaire](#).



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Deux-Sèvres

# MON PORTAIL EMPLOYEUR

## DEPOT'DOC



Dépôt'Doc est la solution pour effectuer en quelques clics :

- des réclamations
- des demandes de contrôles sur arrêt de travail
- des demandes d'assistance à la déclaration en ligne

Pas besoin de créer un compte, votre numéro Siret suffit !

Simple et sécurisé, ce portail garantit la traçabilité des demandes réalisées.



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

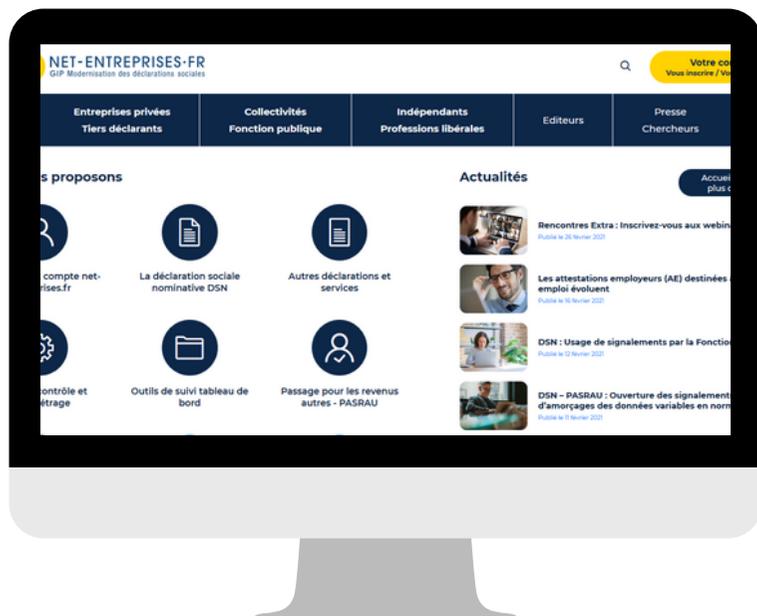
Deux-Sèvres

# MON PORTAIL EMPLOYEUR

## NET-ENTREPRISES.FR

Le site net-entreprises.fr vous permet de :

- Envoyer une attestation de salaire pour un arrêt de travail ou dans le cadre d'une reprise d'activité à temps partiel : **attestation de salaire pour le versement des IJ**
- Consulter vos paiements si vous pratiquez la subrogation : **attestation de salaire - bordereau de paiement des indemnités journalières**
- Déclarer un accident de travail ou de trajet : **DAT**
- Signaler le détachement d'un salarié à l'étranger : **ILASS**



Retrouvez les formations en ligne et tuto sur :  
<https://formation-net-entreprises.fr/>



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Deux-Sèvres

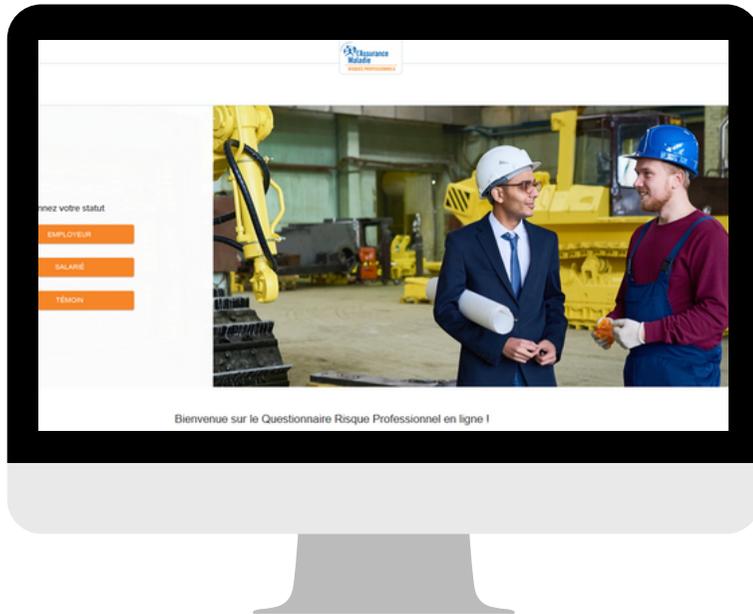
# MON PORTAIL EMPLOYEUR

## QUESTIONNAIRE RISQUES PROFESSIONNELS EN LIGNE

Complétez facilement et rapidement le Questionnaire Risques Professionnels et accédez aux pièces constitutives de vos dossiers AT/MP en cours.

Dès le début de la procédure, vous recevrez vos identifiants pour accéder au service en ligne afin de :

- Répondre au questionnaire envoyé par la CPAM Consulter et
- télécharger le dossier
- Joindre tous les documents utiles à l'instruction du dossier
- Faire vos observations



Un accompagnement pas à pas grâce aux  
tutoriels

